

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 375

présenté par
Mme Alexandra Martin, Mme Corneloup, M. Dive, M. Ray, M. Di Filippo, Mme Minard et
M. Duparay

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 68, insérer l'article suivant:****Mission « Monde combattant, mémoire et liens avec la Nation »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
